

Bureau de l'aide extérieure.—Depuis le 9 novembre 1960, l'administration des programmes d'assistance extérieure du Canada relève du Bureau de l'aide extérieure, établi par décret du conseil rendu à cette date et confié à un Directeur général.

Ainsi qu'on le mentionne sous les rubriques précédentes, des fonds supplémentaires ont été mis en disponibilité à des fins d'assistance en 1964-1965. Le Canada aussi a lancé un programme de prêts de mise en valeur pour lequel le Parlement a voté un crédit de 50 millions de dollars non sujet à déchéance. Les conditions des prêts sont semblables à celles qu'impose l'Association internationale de développement: échéance pouvant aller jusqu'à 50 ans, aucun intérêt, période de grâce de dix ans et frais de service de 0.75 p. 100.

En 1964-1965 aussi, le Parlement approuvait pour la première fois la mise sur pied d'un programme distinct d'aide à l'alimentation qui permet au Bureau de l'aide extérieure d'acheter des denrées alimentaires à l'acquit des contributions du Canada au Programme mondial d'alimentation de l'OAA et pour venir en aide aux pays ayant besoin de cette forme d'aide canadienne.

Sous-section 5.—Organisation de coopération et de développement économiques

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), établie en octobre 1961, a succédé à l'OCÉE, et le Canada et les États-Unis se sont joints aux pays de l'Europe de l'Ouest comme membres à part entière du nouvel organisme. Le Japon, qui faisait auparavant partie du Comité d'assistance au développement, est devenu en mai 1964 membre à part entière de l'OCDE; c'était le premier pays en dehors de l'Europe occidentale ou de l'Amérique du Nord à être ainsi admis.

Le principal objet de l'OCDE est de favoriser chez les gouvernements membres la coopération dans les domaines de la politique économique, du commerce et de l'aide aux pays en voie d'expansion, mais c'est un organisme qui constitue aussi une tribune où peuvent se poursuivre de fort utiles discussions sur des problèmes communs en matières d'agriculture, d'industrie, de finance, de technologie et de politique relative aux effectifs humains. En 1963, les ministres ont approuvé pour les sept prochaines années un objectif de croissance annuelle s'établissant pour les pays membres à 4 p. 100 du produit national brut réel. Parce qu'elle était le développement de l'ancienne OCÉE, l'Organisation s'est occupée au début de questions intéressant l'Europe en tout premier lieu, mais, comme le cercle des adhérents s'agrandissait, l'Organisation est peu à peu devenue une tribune où un plus grand nombre de pays hautement industrialisés pouvaient se consulter par exemple sur des questions de politique économique et financière et sur les problèmes des pays en voie d'expansion. À ce dernier égard, l'OCDE est la principale tribune de consultation pour les pays avancés au sujet des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de ses comités.

L'OCDE réunit les hauts fonctionnaires de gouvernements, de même que les représentants de l'entreprise privée, des syndicats ouvriers, des universités et autres organismes non gouvernementaux, à titre de voix délibérantes ou consultatives, et assure la liaison des divers groupes ainsi formés. Au Canada, cette liaison a été assurée dans le monde des affaires par le Comité consultatif des hommes d'affaires et industriels canadiens, dont la création remonte à 1962 et qui se compose de représentants de la Chambre de commerce canadienne, du Conseil canadien de la Chambre de commerce internationale et de l'Association des manufacturiers canadiens. Il existe des dispositions parallèles pour la consultation des syndicats ouvriers canadiens.
